



Vide-greniers de Bonny/Loire.
La Villeneuve - Rue de la Villeneuve 07/09/2025

Formulaire d'inscription - Professionnels à renvoyer par mail à
philippechaumont@neuf.fr

INFORMATIONS GENERALES :

Nom du Commerce
Nom - Prénom du Gérant :
Adresse :
Code Postal..... Ville :
Téléphone :
Email :@.....
Site Internet, Facebook :

Type de marchandises exposées :

CONDITIONS TARIFAIRES : Emplacement : **1.5 € le mètre linéaire.**

Nombre de mètres : Mètres
Règlement de € en espèces ☐ ou par chèque ☐ à l'ordre du comité des fêtes.

PIECES A FOURNIR :

Formulaire d'Inscription complété et signé.
Un extrait de KBIS de moins de 3 mois.
Attestation d'Assurance et Responsabilité Civile en cours de validité.
Le paiement de l'emplacement par chèque à l'ordre de Comité des Fêtes de Bonny-sur-Loire.
Carte de Commerçant Ambulant : Formulaire Cerfa n°14022 .

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter
Fait à Bonny sur Loire le septembre
Signature :

Vide-greniers de Bonny/Loire. La Villeneuve
RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROFESSIONNELS

Art 1 - Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante, ainsi qu'aux commerçants ne rentrant pas en concurrence directe avec la vente de restauration et buvette organisée par le CDF. Les particuliers ne sont autorisés à vendre que des objets personnels et à participer au maximum à 2 « ventes au déballage » par année civile. Les professionnels de la brocante ne sont autorisés à vendre que des objets d'occasion.

Art 2 - Tarif des emplacements : **1.5 euro l'emplacement de mètre linéaire.**

Art 3 - La vente se situe en plein air à la Villeneuve sur les terrains de chaque côté du Lavoir de la Cheuille. L'installation pourra s'y faire à partir de 6h30

Art 4 - La circulation des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée que pour le déballage (dès 6h30) ainsi que pour le rangement (après 18h30).

Art 5 - Avant de s'installer les participants devront obligatoirement retirer ou donner leur attestation d'inscription aux responsables de l'association.

Art 6 - Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux).

Art 7 - Sont exclus de la vente les armes, les denrées alimentaires (*pour les non professionnels*) ainsi que tous les animaux vivants.

Art 8 - Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

Art 9 - Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels causés à leur rencontre entre leur arrivée et leur départ.

Art 10 - L'inscription au vide-greniers implique le respect de ce règlement



Vide Greniers

à Bonny-sur-Loire(45)
au Lavoir rue des Joncs

DIMANCHE 7 SEPT 2025

de 6H30 à 18h

Particuliers 1€ le mètre linéaire sans réservation
Placement selon l'ordre d'arrivée

OUVERT aux exposants Locaux
sur inscription
1€ 50 le mètre linéaire

Animations :
Balade à Poney
Tombola
Harmonie

Contacts :
06.11.61.19.89
07.61.92.12.77

Buvette et
RESTAURATION SUR PLACE

*Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Association loi 1901 – Siège social : Mairie de Bonny sur Loire. Av. du Général Leclerc 45420 Bonny/Loire
Tel : 06.11.61.19.89 -Mail : comitedesfetes45@bonnysurloire.fr



VIDE-GRENIERS DE LA VILLENEUVE **07/09/2025**

TARIFS

BUVETTE

CANETTES : SODA / COCA / ORANGINA /		VIN AU VERRE / 15 CL :	2 €
ICE-TEA	2 €	VIN BOUTEILLE :	10 €
Au verre 20 cl : DIABOLO, Jus Pommes, Poires,			
Sirop grenadine, menthe, agrume	1.5 €	EAU 1,5 L :	1.50 €
Au verre 20 cl CIDRE :	2 €	EAU 0.50 Cl :	0.50 €
BIERE PRESSION 25cl :	2,5 €	CAFE :	1 €

RESTAURATION

SANDWICH AMERICAIN : saucisse +		FROMAGE :	2.50 €
tomates + salade + frites... :	7 €	CHIPS :	0.50 €
SANDWICH saucisses - Merguez :	4 €	CACAHUETES (selon taille) :	1 € ou 2 €
ASSIETTE saucisses - Merguez :	3.5 €		
HOT-DOG :	4 €		
FRITES :	3 €		

SUCRÉ

GATEAUX MAISONS :	2 €
SALADE DE FRUITS :	2.50 €
GLACE : Cornet :	2 €
Esquimau :	1.5 €